

**ឯកសារបានថតចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម**  
**CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):  
 ..... ០៧ / ០៧ / ២០០៧ .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé  
 du dossier: ..... *P.H.E.A. Keosal* .....



**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**Kingdom of Cambodia**  
**Nation Religion King**

**ឯកសារទទួល**  
**DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU**

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):  
 ..... ០៩ / ០៧ / ២០០៧ .....

ម៉ោង (Time/Heure): ..... ០៧:៤០ .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé  
 du dossier: ..... *C.H.E.P. Keosal* .....

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
**Extraordinary Chambers in the**  
**Courts of Cambodia**

**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**  
**Office of the Co-Investigating Judges**  
**Bureau des Co-juges d'instruction**  
**សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ**  
**Criminal Case File /Dossier pénal**  
**លេខ/No: 002/14-08-2006**

**កំណត់ហេតុស្តីពីចម្លើយ**  
**Written Record of Interview of**  
**Charged Person**  
**Procès-verbal d'interrogatoire**

**លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction**  
**លេខ/No: 001/18-07-2007-ECCC-OCIJ**

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars, à neuf heures et dix minutes.  
 Devant Nous, **You Bunleng យូ ប៊ុនហ្គេង** et **Marcel Lemonde**, Co-Juges d'instruction des  
 Chambres Extraordinaires,  
 Avec **M. Ham Hel ហាម ហ៊ីល** et **M. Ly Chantola លី ច័ន្ទគុណា** comme Greffiers  
 Vu la Loi sur la création des Chambres Extraordinaires du 27 octobre 2004  
 Vu la règle 58 du Règlement intérieur des Chambres Extraordinaires  
 En présence de **M. Ouch Channora អ៊ូច ចាន់ណូរ៉ា** et **Tanheang Davann តាន់ហ៊ាង ដាវ៉ាណូ**,  
 interprètes assermentés des Chambres Extraordinaires.

A comparu la personne mise en examen dont l'identité est indiquée ci-dessous :  
 Nom: **Kaing Guek Eav កាំង ហ្គេកក្សីវ** dit **Duch ឌុច**, de sexe: masculin, né le 17 novembre  
 1942,  
 Mis en examen pour **Crimes contre l'humanité et Violations graves des Conventions  
 de Genève du 12 Août 1949**, faits prévus et réprimés par les articles 5, 6, 29 (nouveau)

et 39 (nouveau) de la Loi sur la création des Chambres extraordinaires en date du 27 octobre 2004.

L'original de procès-verbal est rédigé en Khmer.

Les Co-procureurs des Chambres Extraordinaires, M. Robert Petit et Mme. Chea Leang ជា ណាង, ont été régulièrement avisés de cet interrogatoire par lettre de notification du 13 mars 2008:

- Mme Chea Leang ជា ណាង est représentée par M. Pich Sambath ព្រីង សម្បត្តិ, assistant du Co-procureur,
- M. Robert Petit est représenté par M. Alex Bates, assistant du Co-procureur.

Maîtres Kar Savuth កាវ សាវុត្ត and François Roux, Co-avocats de la personne mise en examen, qui ont été avisés par convocation du 13 mars 2008 et qui ont eu la possibilité d'examiner le dossier à partir de cette date, sont tous les deux présents.

**Interrogatoire**

**Questions-réponses:**

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Etiez-vous au courant des combats entre les Khmers rouges et les forces vietnamiennes dans le Golf du Siam, juste après le 17 avril 1975 ? Si oui, qu'avez-vous entendu à ce propos ? Si non, quand avez-vous pour la première fois été informé de l'existence d'un conflit armé entre le Vietnam et le Kampuchéa démocratique ? Que saviez-vous exactement à ce propos et comment ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** J'étais au courant d'un conflit armé mais j'ai tout oublié. Il me semble que le conflit a d'abord porté sur le Golfe du Siam mais, par la suite, Son Sen សុនសេន a également fait état d'un conflit portant sur le territoire terrestre, dans la Province de Mondolkiri មណ្ឌលគីរី. Nuon Chea នួនជា a également parlé du conflit relatif à la Ligne Brévier, qui était censée être une ligne de démarcation provisoire mais que les Vietnamiens voulaient rendre définitive, ce qui avait pour effet de donner les Iles Polowai et Krâchâk Ses ក្រចកសេសៈ au Vietnam. Je sais que deux hauts représentants du Vietnam, le Général Võ NGuyen Giap et le Secrétaire Général du Parti Communiste Vietnamien Lê Duân, sont venus secrètement en visite à Phnom Penh en 1975. Cette visite a eu lieu avant la création de S-21 ស៊ី ២១, alors que je résidais encore à la Gare avec le groupe des messagers. Je n'en sais pas plus sur cette visite. Je peux simplement rapporter les propos de Chhim Sâm Aok ឈឹមសំអោក, alias Pâng ប៉ង, qui m'avait raconté que Pol Pot

ប៉ុន្តែ គេ s''était moqué de Lê Duân en comparant l'époque angkorienne (où l'on sculptait les pierres au lieu de cultiver le riz, ce qui avait conduit à la domination du Cambodge par ses voisins) à l'époque actuelle, où l'on « sculptait la terre pour cultiver le riz à la façon socialiste » (en réaménageant les digues pour que chaque rizière ait une superficie d'un hectare). Pol Pot ប៉ុន្តែ គេ avait également servi à Lê Duân un dessert à base de fruits de palmier, en disant : « Autrefois, ce dessert était pour les paysans, aujourd'hui les paysans sont les maîtres ; ils sont assis sur le siège des dirigeants et le dessert est sur la table ».

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Il ressort de l'instruction (par exemple, de la liste des prisonniers de S-21 សង្ខេប, ERN00080610-00081199 ERN00161350-00161491) que des vietnamiens ont été détenus, interrogés, torturés et exécutés à S-21 សង្ខេប et Choeng Ek ជើងឆក. Pouvez-vous confirmer et préciser combien ils étaient en fonction des périodes ?  
Connaissez-vous le nombre de fois où des vietnamiens ont été envoyés à S-21 សង្ខេប ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Depuis le début de la guerre et jusqu'à 1979, j'ai vu arriver des prisonniers de guerre vietnamiens. Je sais qu'il y a eu également des femmes car je me souviens d'avoir entendu la cassette de la confession d'une femme qui devait être diffusée à la radio. Je précise à ce sujet que, lorsque l'on interrogeait des Vietnamiens, on voulait uniquement obtenir une confession montrant que le Vietnam avait envahi le Cambodge pour l'intégrer dans une fédération indochinoise. Il s'agissait aussi de leur faire dire qu'ils n'avaient rien à manger et que les militaires vietnamiens avaient peur. Il ne s'agissait pas de les interroger sur le programme d'attaque du Vietnam. Quant au nombre de Vietnamiens détenus, je ne peux pas être très précis mais je peux dire qu'il y en a eu des centaines et que tous ont été exécutés. Leur nombre variait en fonction des victoires dans chaque bataille. Je ne peux pas être plus précis.

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Y avait-il également des Vietnamiens civils et en particulier des immigrés résidant au Cambodge ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Il y a eu également des civils mais qui ont été arrêtés au front, dans le cadre des opérations militaires. En effet, il n'y avait pratiquement plus d'immigrés vietnamiens au Cambodge après le 17 avril 1975. En 1970, Lon Nol សន្តិសុខ avait renvoyé une première vague d'immigrés dans leur pays. En 1973, Lê Duân avait demandé à Pol Pot ប៉ុន្តែ គេ de renvoyer au Sud-Vietnam les immigrés se trouvant dans les zones libérées par les Khmers Rouges, afin d'influencer les élections qui devaient avoir lieu au Sud-Vietnam. Après le 17 avril 1975, la plupart des Vietnamiens restant au Cambodge ont été éliminés. Donc il en restait très peu. Mais je précise tout de même que j'ai vu, sur les listes de S-21 សង្ខេប, des noms de Vietnamiens vivant encore au Cambodge.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។ 3

Les civils et les militaires étaient traités de la même façon. Ils étaient interrogés puis envoyés à l'exécution.

S'agissant des soldats, ils arrivaient en uniforme et ils étaient exécutés, soit immédiatement après la confession, soit après la diffusion de leur confession à la radio. Comme je l'ai précédemment expliqué, une séance de photos a été organisée, en une occasion, et un film a également été tourné. Ce film a été réalisé par Theng ធួង alias

Poule ព្រូល, le neveu de Pol Pot ប៉ុល ពត. Il y avait deux séquences : l'une montrant la reddition des Vietnamiens (elle a été tournée à l'endroit où l'on a brûlé le corps des quatre étrangers) ; l'autre séquence, tournée dans mon bureau, montrait des soldats Vietnamiens, un par un, déclarant, le poing levé à hauteur de la tête : « *Je salue le Parti Communiste du Kampuchéa, je m'appelle..., je suis âgé de..., mon grade est... et j'ai reçu l'ordre d'envahir le Cambodge* ». Ce film et ces photos ont été utilisés lors d'une réunion tenue à Jakarta, mais je ne suis pas en mesure d'en dire plus sur ce point.

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Est-ce que les vietnamiens civils et militaires recevaient au sein de S-21 ស២១ un traitement différent des autres prisonniers à quelque égard que se soit ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Non, ils étaient soumis au même régime que les autres. Je ne suis pas en mesure de préciser s'ils étaient mélangés aux autres prisonniers ou détenus séparément ; je n'étais pas au courant des détails et je n'avais pas donné d'instructions en ce sens. La seule chose que j'ai organisée, c'est l'interrogatoire des Vietnamiens : j'ai chargé Mâm Nai ម៉ាណៃ, alias Chan ចាន់, de ces interrogatoires et je lui ai affecté un interprète, Pha Tha Chan ផាថាចាន់, et la seule chose qui m'importait c'était la qualité des confessions pour qu'elles puissent être diffusées à la radio.

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Ces diffusions à la radio avaient-elles pour seul motif ce que vous avez expliqué tout à l'heure ? D'autres confessions que celles des Vietnamiens ont-elles aussi été lues à la radio ? Et qui avait pris la décision de ces diffusions ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Le seul motif était celui que j'ai expliqué tout à l'heure. Seules les confessions des vietnamiens ont été lues à la radio. C'est Nuon Chea ឃួនចា ជា qui a décidé cette radiodiffusion. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était à une époque où le nombre de prisonniers vietnamiens était suffisamment important pour permettre une diffusion régulière, une ou deux fois par semaine.

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Pourquoi les soldats et les civils vietnamiens étaient-ils envoyés à S-21 ស២១ ? Qui décidait de leur envoi à S-21 ស២១ ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Je ne suis au courant des transferts de prisonniers qu'à S-21 សង្ខេប et je ne sais pas si les Vietnamiens ont été envoyés dans d'autres centres.

**Question des Co-Juges d'Instruction :** Étiez-vous informé de l'arrivée de prisonniers vietnamiens à S-21 សង្ខេប ? Si oui, comment ? Savez-vous comment était organisé le transport des soldats et des civils vietnamiens, du champ de bataille à S-21 សង្ខេប ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Parfois, Nuon Chea ឡានចា m'informait mais, en général, c'était le Camarade Lin ឆីន qui m'annonçait l'arrivée des Vietnamiens, en venant me voir. S'agissant du transport, dans un premier temps il est arrivé que le personnel de S-21 សង្ខេប aille chercher les prisonniers, muni d'un laissez-passer spécial. Mais, par la suite, ce système a été abandonné en particulier avec la Zone de l'Est, et nous ne nous sommes plus occupés du transport, S-21 សង្ខេប étant seulement chargé de recevoir les personnes arrêtées.

**Question des Co-Juges d'Instruction :** Confirmez-vous qu'à aucun moment n'ont été mises en place, au sein de S-21 សង្ខេប, des garanties procédurales visant à évaluer la nécessité de l'arrestation et de la détention, et à faire bénéficier les personnes détenus d'un procès avant leur exécution ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Je confirme : toutes les décisions importantes étaient prises par le Parti, qui dirigeait le pays de manière exclusive et absolue, selon les termes mêmes de ses Statuts (Article 2 ou 3). Cela signifiait que toutes les décisions du Secrétaire ou du Sous-secrétaire devaient être respectées et que ceux qui ne les respectaient pas devaient être éliminés : selon le principe défini par Son Sen សុនសេន, « il n'y avait aucun profit à les garder et aucune perte à les éliminer ». Ces principes étaient évidemment incompatibles avec l'existence de tribunaux et de garanties procédurales.

**Question de l'Assistant du Co-Procureur, M. Pich Sambath :** Est-il exact que le nommé Pha Tha Chan ផាថាចាន់, qui a servi d'interprète pour les interrogatoires des Vietnamiens, est arrivé à S-21 សង្ខេប d'abord comme prisonnier, puis a été utilisé comme interprète, avant d'être exécuté ?

**Réponse de la personne mise en examen :** Il s'agissait d'un cadre d'origine laotienne, qui avait été envoyé à Hanoi après 1954, pour se former. Il est revenu au Cambodge en 1970. Il était membre du Parti Communiste du Kampuchéa et a été arrêté en 1976 ou 1977. Comme il parlait vietnamien, je l'ai désigné comme interprète et lui ai demandé

d'enseigner le vietnamien à Mâm Nai ម៉ាណៃ. Il n'a pas été exécuté. C'est de lui que parlait Van Nath វ៉ាន់ណាត, lors de la Reconstitution, lorsqu'il a expliqué qu'un Vietnamien lui avait décrit l'utilisation de la baignoire comme instrument de torture.

**Suspension de l'interrogatoire à onze heures et quarante-cinq minutes.**

**A quatorze heures et cinq minutes le même jour, nous poursuivons l'interrogatoire.**

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Y- a-t-il eu au sein de S-21 ស៊ីខ្មែរ des moines bouddhistes emprisonnés et exécutés ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Non, je n'ai jamais vu un seul moine à S-21 ស៊ីខ្មែរ. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de crimes contre les religieux, du temps du Kampuchéa Démocratique, mais pas à S-21 ស៊ីខ្មែរ. En fait, le Parti Communiste du Kampuchéa n'a jamais ouvertement combattu la religion. Par exemple, la formule « La religion c'est l'opium du peuple » n'était pas utilisée. En 1973, il y a même eu une théorie de Pol Pot ប៉ុល ពត, enseignée par Vorn Vet វ៉ុន វេត dans la session de formation qu'il a animée, selon laquelle le Bouddhisme était lié aux paysans et donc n'était pas une religion réactionnaire.

En fait, Pol Pot ប៉ុល ពត a peu parlé de la religion, si ce n'est qu'il s'affirmait beaucoup plus intelligent que Lê Duân pour régler le problème religieux. Il disait « *La marmite du moine bouddhiste dépend du grenier du paysan* » ; ce qui voulait dire que les moines, ne travaillant pas, ne pouvaient vivre que des offrandes de la population, qui était incitée à ne pas leur donner à manger et qui, elle-même, était sous-alimentée.

Je voudrais citer la Constitution du Kampuchéa Démocratique, aux termes de laquelle le Régime respectait la liberté de celui qui croyait comme la liberté du non-croyant, mais s'opposait aux religions réactionnaires. Dans mon esprit, cela voulait dire que les religions réactionnaires étaient essentiellement le Protestantisme et le Catholicisme. Le Bouddhisme n'était pas perçu de la même façon, ne serait-ce que parce que beaucoup de moines n'entrent dans la religion que pour un à trois ans. Quant à l'Islam, il semble établi qu'il a souffert du régime Khmer Rouge : des documents prouvent notamment que la population des villages arabes a été évacuée et exécutée. On a aussi détruit des mosquées pour récupérer les matériaux nécessaires à la construction des barrages. La Cathédrale de Phnom Penh, quant à elle, a été détruite à l'explosif, sans que l'on ait utilisé le prétexte de récupérer les matériaux.

En résumé, il y avait sans doute un décalage entre la théorie et la pratique, s'agissant de l'attitude du Régime à l'égard des religions. Ce n'est qu'après 1979 que j'ai entendu parler de persécutions contre les Bouddhistes, d'agissements tels que la transformation des pagodes en porcheries ou en centres de torture. Mais je ne mets pas en doute ces agissements.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Je peux dire que, personnellement, je n'ai pris part à aucune persécution religieuse, au contraire. Ainsi, j'ai conservé chez moi des ouvrages sur la doctrine Bouddhique. J'ai même essayé de récupérer les cendres de mon Maître, conservées au Monastère Bouddhiste numéro 3, mais elles avaient déjà été dispersées par les Khmers Rouges.

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Comment définiriez-vous le mot « réactionnaire » ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** Lorsqu'une force est en mouvement, tout obstacle qui l'empêche d'avancer constitue la réaction. Ce mot s'applique avant tout à la bourgeoisie et au capitalisme, avec cette précision qu'il y a deux formes de bourgeoisies : la bourgeoisie nationale, d'une part, et la bourgeoisie liée à l'impérialisme, d'autre part. C'est cette dernière qui peut être qualifiée de réactionnaire. Cela dit, le terme a été utilisé plus largement pour désigner tout ce qui ne va pas, tout ce qui s'oppose.

**Question de l'Assistant du Co-Procureur international M. Alex Bates:** La pratique religieuse de la population cambodgienne a-t-elle, selon vous, évolué à partir du moment où les Khmers Rouges ont pris le pouvoir ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** La distinction ne se situe pas en 1975 car, dès 1970, certains territoires étaient contrôlés par les Khmers Rouges. C'était les anciennes bases de la Révolution. On avait commencé à y restreindre certaines libertés religieuses. Les moines étaient censés avoir deux rôles : prier pour les ancêtres et glorifier la Révolution. Les gens ne pouvaient pas célébrer la Fête des Morts ni le Nouvel An, au prétexte que l'on était en temps de guerre. J'ai su que le Vénérable Huot Tat ហួតតាត avait été tué par le Centre de sécurité de la Division 703, juste après le 17 avril, comme me l'a rapporté You Peng Kry យូប៉េងក្រី, alias Mon ម៉ុន.

En résumé, il est exact que la pratique religieuse n'a plus été la même à partir du moment où les Khmers Rouges sont arrivés.

**Question des Co-Juges d'Instruction:** Comment expliquez-vous qu'avant 1975, les Khmers Rouges aient commencé à restreindre la liberté religieuse alors que, à cette époque, il était sans doute important de séduire les populations ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** A partir de 1970, j'ai habité dans une ancienne base Khmer Rouge. Il est possible que, dans les nouveaux territoires conquis, les pratiques aient été diverses. On m'a rapporté que, dans un village, on a nommé un moine très célèbre qui était chargé d'inciter les Bonzes à défroncer pour rejoindre l'armée. C'était la tactique de Koy Thuon កុយធ្នូន.

**Question de l'Assistant du Co-Procureur international M. Alex Bates:** La personne mise en examen a-t-elle constaté que certains dirigeants ou cadres ordinaires avaient une pratique religieuse entre 1975 et 1979 ?

**Réponse de la Personne mise en examen :** A cette époque, personne n'aurait osé pratiquer ouvertement une religion et tout le monde s'affirmait non-croyant.

L'original de l'enregistrement vidéo et audio est cacheté devant la personne mise en examen et ses avocats et est signé par nous, les greffiers, la personne mise en examen et les avocats de la personne mise en examen.

Une copie de l'original de l'enregistrement vidéo et audio est fournie à la personne mise en examen.

A dix sept heures, nous avons demandé aux greffiers de lire a haute voix le procès-verbal de l'interrogatoire de la personne mise en examen d'après ce qui a été noté.

Après l'avoir lu haut et fort, la personne mise en examen n'a pas d'objection et accepte de signer.

La personne	Les avocats de la	Co-procureurs	interprètes	Greffiers	Co-juges
Mise en	personne				d'instruction
Examen	mise en				
	Examen				